



REPUBLIQUE DU BENIN

&

MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

&

UNIVERSITÉ D'ABOMEY CALAVI (UAC)

&

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

&

&

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION DE LA
LICENCE PROFESSIONNELLE**

Option : Economie

Filière : Economie et Finance des Collectivités Locales (EFCL)

THEME

**ANALYSE DE LA STRUCTURE DES
FINANCES LOCALES DANS LES
COLLECTIVITES DECENTRALISEES :
CAS DE LA COMMUNE D'ADJARRA**

Présenté par :

ABIKOU Armelle et ADIHOUE Perside Léonce

Maitre de stage

AKODJEVO Gabin

Maitre de mémoire

Docteur Alain BABATOUNDE

Décembre 2019

AVERTISSEMENT

**La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de
l'Université d'Abomey-Calavi (FASEG/UAC) n'entend donner
aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce
mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres
à son auteur.**

DEDICACE 1

A

- Mon père
- Ma mère

ABIKOU Armelle

DEDICACE 2

A

- Mon père ADIHOU Thomas
- Ma mère AVEDE Cathérine

ADIHOU Perside Léonce

REMERCIEMENTS

Aussi vrai que nos seules capacités n'auraient pas suffi à parachever ce document, nos sincères remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui de près ou de loin, n'ont ménagé aucun effort pour s'impliquer personnellement à la réalisation de ce travail de recherche. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos sincères reconnaissances.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à :

- ❖ Professeur Denis ACCLASSATO, Doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG/UAC) ;
- ❖ Docteur Théophile WOTO, Vice Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG/UAC) ;
- ❖ Docteur Alain BABATOUNDE, qui malgré ses multiples occupations n'a ménagé aucun effort pour suivre avec une attention toute particulière la préparation et la rédaction de ce mémoire ;
- ❖ Docteur Bernard HOUNMENOU, Docteur de l'option Economie et Finance des collectivités locales (EFCL)
- ❖ Aux honorables membres du jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'apprécier ce travail
- ❖ Monsieur Michel HOUNGA, le maire de la commune d'Adjarra pour nous avoir acceptés dans la mairie ;
- ❖ Monsieur Symphorien ZOGBASSE, pour ses contributions tout au long de la rédaction du mémoire ;
- ❖ Gabin AKODJEVO MAHOUGNON, pour ses contributions tout au long de la rédaction du mémoire ;
- ❖ Gilbert HOUGNISAGBO, pour ses contributions tout au long de la rédaction du mémoire ;
- ❖ Faraj AGNIDE et KPONOU Ulrich, pour leurs contributions tout au long de la rédaction du mémoire ;
- ❖ Tout le personnel de la mairie d'Adjarra pour son accueil chaleureux et sa collaboration au cours de la réalisation de ce mémoire ;
- ❖ Tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette étude

SIGLES ET ACRONYMES

ADF	: Dickey-Fuller Augmenté
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNPE	: Comité National de Politique Economique
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DGAE	: Direction Générale des Affaires Economique
DGCPE	: Direction de la Gestion et du Contrôle du Portefeuille de l'Etat
DIR	: Direction de l'Intégration Régionale
DPC	: Direction de la Prévision et de la Conjoncture
DPE	: Direction de la Promotion Economique
EMICoV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vies des ménages
ENEAM	: Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe
FCFA	: Francs des Colonies Français d'Afriques
IDH	: Indice de Développement Humain
IPI	: Investissements Publics en Infrastructure
IPSE	: Investissements Publics dans le Secteur de l'éducation
IPSS	: Investissements Publics dans le Secteur de la santé
Log	: Logarithme
MCE	: Modèle à Correction d'Erreur
MCO	: Moindres Carrés Ordinaires
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONU	: Organisations des Nations Unies
PIB	: Produit Intérieur Brut
PAI	: Plan Annuel d'Investissement
PDC	: Plan du développement communal
PNUD	: Programme des Nations pour le Développement
PPA	: Parité du Pouvoir d'Achat
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Organisation administrative d'adjarra	4
Tableau 2: Présentation des variables liées à la première hypothèse	25
Tableau 3: Présentation des variables liées à la deuxième hypothèse.....	26
Tableau 4: Corrélation de bravais-Pearson entre DTI et DSSE	31
Tableau 5 : Résultats d'estimation du modèle	32

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution des dépenses totales d'investissement et les recettes fiscales entre 2003 et 2018	28
Graphique 2: Evolution des dépenses totales d'investissement et les ressources extérieures entre 2003 et 2018	29
Graphique 3: Test de normalité de la variable DTI.....	30
Graphique 4 : Test de normalité de la variable DSSE.....	30

SOMMAIRE

RESUME.....	Erreur ! Signet non défini.
SUMMARY	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION.....	1
Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	1
Section 1 : Cadre théorique de l'étude	3
Section 2 : Revue de littérature et méthodologie de l'étude.....	15
Chapitre 2 : Cadre empirique de l'étude	28
Section 1 : Présentation et analyse des résultats	28
Section 2 : Estimation du modèle, validité du modèle et suggestions	31
CONCLUSION	36
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES	40
TABLE DES MATIERES	Erreur ! Signet non défini.

RESUME

Le présent mémoire s'est consacré à l'analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : cas de la commune d'Adjarra. Utilisant les données issues de la Commission Nationale des Finances Local (CONAFIL), les compte administratifs de la commune d'Adjarra, nous avons trouvé, avec les modèles économétriques de régression linéaire multiple et de corrélation de Bravais-Pearson plusieurs résultats. En effet, ces résultats ont révélé qu'il existe une forte corrélation entre les dépenses totales d'investissement et les dépenses des secteurs (éducation et santé). De même, ils montrent que les impôts locaux ne contribuent pas directement à l'investissement dans la commune, la principale source de financement de celui-ci étant les ressources externes.

Mots-clés : Investissement, Recettes fiscal, Développement local, Adjarra

ABSTRACT

This thesis is dedicated to the analysis of the structure of local finances in decentralized communities: the case of the municipality of Adjarra. Using data from the National Commission of Local Finance (CONAFIL), the administrative accounts of the municipality of Adjarra, we have found, with the econometric models of multiple linear regression and correlation of Bravais-Pearson several results. Indeed, these results revealed that there is a strong correlation between total investment spending and sector spending (education and health). Similarly, they show that local taxes do not contribute directly to investment in the municipality, the main source of funding for it is external resources.

Keywords: Investment, Tax revenue, Local development, Adjarra

Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : Cas de la commune d'Adjarra

INTRODUCTION

Depuis la conférence des Forces Vives de la Nation en février 1990, le Bénin s'est engagé dans un processus de réforme de l'administration territoriale avec les premières élections communales et municipales qui se sont déroulées en décembre 2002. Ainsi le Bénin a emprunté le pas à plusieurs pays de l'occident. Selon YATTA (2008), les pays d'Afrique ont choisi la voie de la décentralisation dans des conditions différentes. Il cite trois (03) groupes de pays suivant les conditions.

Pour le premier groupe de pays, la décentralisation vient de la nécessité de renforcer l'Etat en prise et à une grave crise qui menace l'existence du même pays (pays ayant traversé des situations de guerre). Dans le deuxième groupe de pays, la décentralisation est née de la démocratisation et de la propagation du pluralisme politique. Pour ces pays, qui ont connu depuis l'indépendance des partis uniques caractérisés par les pouvoirs centralisés et forts, la décentralisation est conçue comme un élément important de la démocratisation. Enfin, pour le troisième groupe de pays, la décentralisation a eu lieu en absence d'une structure d'administration efficace pour fournir des services publics locaux aux populations. Dans ces pays, la perte de confiance des populations vis-à-vis d'un Etat qui voit sa capacité à encadrer le territoire et les populations, à assurer des investissements minima et à fournir des services fondamentaux, tels que la santé et l'éducation s'éroder progressivement, se caractérise par l'aspiration à une administration de proximité plus soucieuse de la fourniture de service local. La mise en œuvre de la décentralisation au Bénin s'est effectuée dans les deux dernières conditions. C'est alors que l'Etat Béninois a procédé à un découpage territorial en vue de rendre l'administration plus proche des citoyens.

La décentralisation est onc perçue comme un mode gouvernance à la base, aux mains des collectivités puisqu'elle brise cette unité et cette harmonisation en conférant aux collectivités locales la charge de gérer librement leurs propres affaires. L'option a donc été confirmé dans le titre X, à travers l'article 150 à 153 de la constitution de 11 décembre 1990. Dès lors, des projet de lois ont été pris suite aux résolutions issus des assises des Etats généraux de l'administration territoriale de janvier 1993 pour aboutir à la prise des lois qui fondent la décentralisation dans ses aspects.

Les collectivités territoriales décentralisées sont au nombre de soixante-dix-sept (77), prennent la dénomination de commune. Elles doivent désormais s'administrer librement par les conseils communaux ou municipaux dans des conditions prévues par la loi. Elles doivent aussi assurer le développement local qui est basé sur la mise en valeur du potentiel

Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : Cas de la commune d'Adjarra

économique de chaque localité à travers des plans élaborés avec la participation des populations concernées et qui tiennent compte de leurs besoins réels. Pour la réalisation de cet objectif très important de la décentralisation, chaque collectivité locale doit disposer des ressources financières nécessaires.

A cet effet, le législateur a prévu les sources de financement à partir desquelles les collectivités locales peuvent mobiliser les ressources pour l'exécution des dépenses face aux défis du développement local. Mais les collectivités rencontrent des difficultés faces à l'ensemble des opérations de mobilisation des ressources et d'exécution de dépenses liées à son fonctionnement. C'est dans cette intention que nous avons décidé de faire notre étude sur **analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : cas de la commune d'Adjarra**. Pour parvenir, notre étude s'articulera autour de deux (02) chapitres. Le premier chapitre présente le cadre institutionnel, le cadre théorique, la revue de littérature et la méthodologie de recherche. Dans le deuxième chapitre nous allons procéder à l'analyse des résultats, la validation des hypothèses et enfin les limites et quelques recommandations faites.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Il est présenté en premier lieu dans ce chapitre le cadre théorique qui met en exergue la justification du sujet, ses objectifs, ses hypothèses de recherche et sa revue de littérature. En second lieu, il développe la méthodologie de l'étude.

Section 1 : Cadre théorique de l'étude

Cette section se subdivise en deux paragraphes : le premier est consacré à la présentation du cadre de l'étude et activité de stage, à la problématique et aux objectifs et hypothèses de recherche.

Paragraphe 1 : Présentation du cadre de l'étude et activité de stage

Ce paragraphe présente la commune d'Adjarra

A- Présentation de la commune d'Adjarra

Cette partie présente la situation géographique administrative de la commune d'Adjarra

1- Situation géographique

La Commune d'Adjarra est une portion de territoire du Sud –Est de la République du Bénin. Elle est située dans le département de l'Ouémé et s'étend sur une superficie de 75 km². Adjarra, chef-lieu de la Commune, se trouve à environ 7 km au Nord-Est de la ville de Porto-Novo, la capitale du Bénin et à environ 38 km au Nord de Cotonou, la plus importante ville du pays. Elle est limitée :

- au Nord par la Commune d'Avrankou ;
- au Sud par la lagune de Porto-Novo ;
- à l'Ouest par la Commune de Porto-Novo ;
- et à l'Est par République Fédérale du Nigeria.

De par sa position géographique, la Commune d'Adjarra est une zone de transit entre la République Fédérale du Nigeria et la ville de Porto-Novo. Elle est considérée comme l'une des zones de concentration les plus importantes des produits nigériens au Bénin.

Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : Cas de la commune d'Adjarra

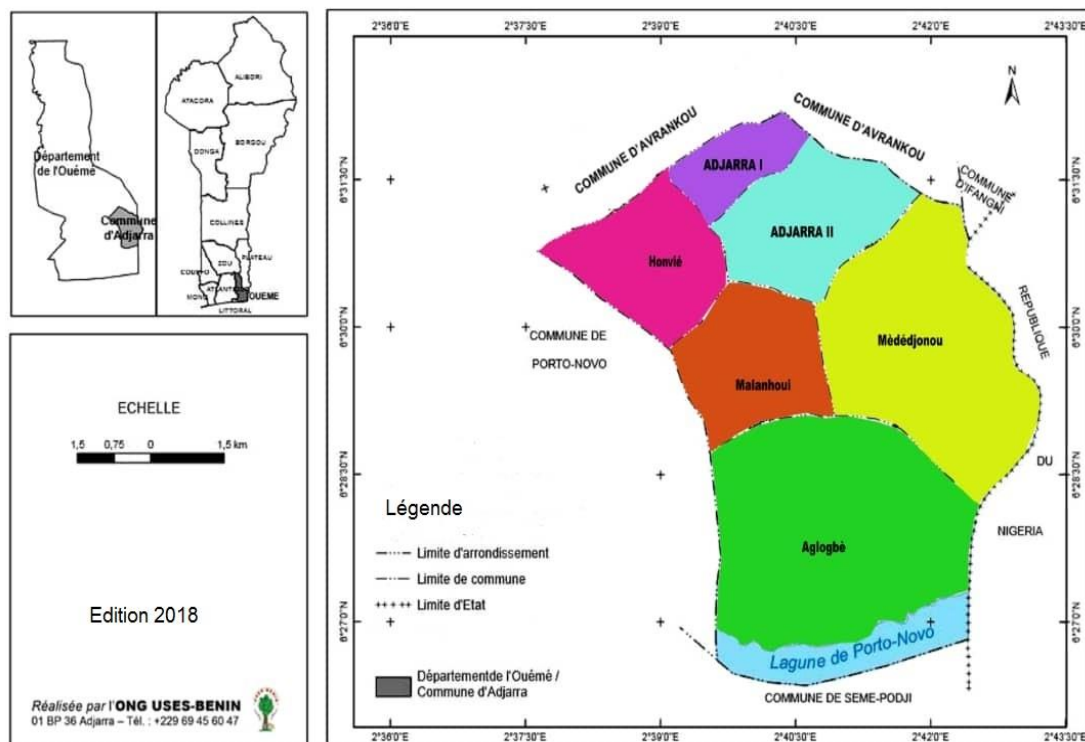


Figure : carte géographique de la Commune d'Adjarra

2- Organisation administrative

Aux termes des dispositions de l'article 4 et suivants de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune d'Adjarra est subdivisée en six (06) arrondissements qui regroupent cinquante-quatre (54) villages et quartiers de ville.

Tableau 1: Organisation administrative d'adjarra

Arrondissements	Adjarra I	Adjarra II	Aglogbè	Honvié	Malanhoui	Médédjonou	Total
Nombre de villages	8	8	9	9	9	11	54

Source : PDC, 2018

B- Mission, organisation de la commune d'adjarra et activité de stage

1- Mission

Dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, la commune a pour mission principale d'assurer le développement durable et l'exercice de la démocratie à la base. La mairie d'Adjarra est dirigée par un Maire et de deux adjoints.

Le Maire est chargé de définir et de mettre en œuvre sa mission de conception, de programmation et d'exécution des programmes et projets pour le développement de la commune. Pour cela, la loi n° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des

communes en République du Bénin en ses articles 82 à 107 prévoit que certaines compétences soient dévolues aux communes. Ces compétences sont au nombre de (07) et portent sur les domaines suivants :

- Le développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme ;
- Les infrastructures, l'équipement et le transport ;
- L'environnement, l'hygiène et la salubrité ;
- L'enseignement maternel et primaire ;
- L'alphabétisation et l'éducation des adultes ;
- La santé, l'action sociale et culturelle ;
- Les services marchands et les investissements économiques

2- Organisation

L'organisation de l'administration de la Mairie d'Adjarra est structurée en plusieurs services chacun jouant un rôle spécifique. Elle est gérée par le Maire. La gestion de la mairie d'Adjarra est régie par l'arrêté communal N°1B-22/MADJ/SG-SAG du 28 juin 2016 de la deuxième session ordinaire du conseil communal consacrant l'adoption de l'arrêté portant attribution, organisation et fonctionnement des services de la Mairie D'Adjarra. L'organigramme de la Mairie est composé de 11 services communaux. De plus, les services infra communaux et les services déconcentrés viennent renforcer la Mairie dans l'accomplissement de sa mission de développement.

3- Les services communaux

Les services communaux

- Le Cabinet du Maire (CM)
- Le Secrétariat Particulier (SP)
- Le Secrétariat Général (SG)
- Le Service des Affaires Générales (SAG)
- Le Service de l'Etat Civil et des affaires sociales (SECAS)
- Le Service des Affaires Financières (SAF)
- Le service des affaires économiques (SAE)
- Le Service Technique (ST)
- Le service de l'environnement (SE)
- Le Service des Affaires Domaniales et de l'Aménagement Communal (SADAC)

Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : Cas de la commune d'Adjarra

- Le Service de la Planification, de la Coopération, des Archives et de la Documentation (SPCAD)

Après énumération de ces services, nous allons à présent, présenter les (02) deux services communaux que nous avons parcourus au cours de notre stage : Le SAF et le SAE

Le Services des Affaires Financières (SAF) est dirigé par un Chef service et comprend trois (03) divisions :

- **la Division de l'Exécution des Dépenses (DED)**
- **la Division du Matériel et de la Logistique (DML)**
- **la Régie des Avances (RA)**

La Division de l'Exécution des Dépenses dans laquelle nous sommes restées est chargée :

- de participer à l'élaboration du projet du budget primitif en collaboration avec les services déconcentrés des ministères des finances ;
- de mettre à jour les différents registres de dépenses ;
- de tenir la comptabilité des dépenses engagées et des différents paiements liés au contrat de marché public;
- d'assurer le traitement des salaires et accessoire;
- de conserver les copies des pièces justificatives des dépenses ;
- de respecter les indicateurs de bonne gestion ; etc. Au cours de notre stage , nous avons appris comment faire le traitement des salaires et accessoire, conserver les copies des pièces justificatives des dépenses.

Le Service des affaires économiques (SAE) est chargé :

- de mobiliser les ressources non fiscales de la commune ;
- de suivre les services publics marchands ;
- d'élaborer les propositions en matière de recettes nouvelles ;
- d'assurer de façon décadaire le rapprochement de l'opération des recettes entre le régisseur et la recette perception.

IL est dirigé par un chef de services et comprend 03 divisions :

- **la division du développement des recettes (DDR) ;**
- **la Division des Equipements Marchands et de la Promotion Economique (DEMPE) ;**
- **la régie des Recettes (RR).**

Au cours de notre stage, nous étions restées dans la division des Equipements Marchands et de la Promotion Economique (DEMPE) qui est chargé ;

- de l'accroissement et la mobilisation des recettes non fiscales prévues au budget;
- d'intensifier avec le receveur auxiliaire des impôts les opérations de recouvrement des impôts afin d'atteindre les performances prévues ;
- de gérer les biens immobiliers (les marchés publics, les boutiques, jardins, routière ...) de la promotion et le développement des structures économiques et des services marchands ;
- de gérer et de contrôler les agents collecteurs des marchés, gares routière, embarcadère et autres personnes chargées du classement des tickets dans la commune ;
- de prendre des mesures incitatives en faveur des opérateurs économiques désireux d'entreprendre des activités dans les différents secteurs de la promotion économique ;
- d'organiser les opérations de recensement et de taxation des panneaux publicitaires de la commune ;
- d'initier l'aménagement des zones économiques (zones artisanales, zones touristiques, zones industrielles, zones franches ...).

C- Observations sur les finances de la commune

La Loi N° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Benin détermine le domaine des finances locales à travers l'élaboration du budget, l'adoption du budget, la publication du budget, l'exécution du budget, le suivi de l'exécution du budget et l'élaboration des comptes administratif et de gestion.

1- Les activités liées à l'élaboration du budget de la commune d'ADJARRA

Aux termes des dispositions de l'article 3 de la Loi N° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en république du Bénin, le budget de la commune est « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ». Il est un document qui retrace toutes les informations économiques et financières de la commune.

Selon l'article 24 de la même Loi, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Communal. A ce titre, le Maire définit les grandes orientations du budget qu'il met à la disposition du comité technique chargé de l'élaboration du budget. Cette phase se déroule en deux étapes : la collecte des informations et l'établissement des prévisions des recettes et des dépenses.

2- La collecte des informations par le comité technique de la mairie

Ce comité est créé par arrêté du Maire et composé de :

- le Maire de la commune ;
- le Président de la commission des Affaires Economiques et Financières ;
- le Chef Service des Affaires Financières ;
- les Adjoints au Maire ;
- le Chef Service du Développement Local et de Planification ;
- les autres présidents de commission du Conseil Communal ;
- le Secrétaire Général ;
- deux (02) représentants des chefs d'Arrondissement de la Commune ;
- le Receveur Percepteur de la commune ;
- le Receveur Auxiliaire des Impôts de la Commune ;
- deux (02) représentants des formations syndicales ;
- le Président du Cadre de Concertation Communal des Organisations de la Société Civile ;
- le Président du collectif des Associations et Groupements d'Artisans de la commune ;
- les Conseillers Techniques du Maire.

Ce comité a pour fonction principale d'élaborer l'avant-projet du budget en tenant compte des objectifs généraux de la Commune via le Plan de Développement Communal (PDC). De ce fait, il s'inspire du plan annuel de développement élaboré par la commune pour élaborer le budget de la commune. Les objectifs généraux de la commune étant variables dans le temps, le PDC aussi l'est dans le seul but de tenir compte des réalités actuelles de la Commune : d'où la nécessité de passer du PDC 2ème génération au PDC 3ème génération.

Le Service des Affaires Financières centralise les prévisions budgétaires. Pour ce faire, il recueille les informations nécessaires auprès des services déconcentrés de l'Etat notamment le Service des Impôts (le montant des émissions d'impôts locaux) et la Recette-Perception (les dotations du budget général de l'Etat au profit de la commune et toute autre information spécifique). Le Chef de la Régie des recettes met à jour les données socio-économiques et l'évaluation du potentiel des ressources non fiscales de la commune. Il faut noter que ces informations ne parviennent pas dans un délai raisonnable au cours de l'élaboration du budget de la commune d'Adjarra. Les informations concernant les transferts et autres subventions de l'Etat ne sont pas reçues à temps pour être intégrées à l'avant-projet du budget. Signalons que cette situation constitue une entrave à la sincérité des prévisions budgétaires.

D- Les prévisions des recettes et des dépenses de la commune d'Adjarra

Le comité technique élabore l'avant-projet du budget. A ce titre, il a pour mission de :

- Traiter et analyser les informations reçues ;
- prévoir les recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses ;
- dégager le pourcentage prévu des recettes de fonctionnement pour l'investissement ;
- prévoir les recettes et les dépenses d'investissement ;
- procéder à l'arbitrage budgétaire afin que le budget soit équilibré en recette et en dépense.

Le comité procède, dans le mois d'octobre, à la finalisation du projet de budget accompagné des conditions de réalisation des objectifs budgétaires qu'il transmet au Maire via le Secrétaire Général. Ce dernier fait ses dernières observations et le renvoie au Président de la Commission des Affaires Financières et Economiques. Le comité technique prend en compte les éventuelles observations du Maire et finalise le projet du budget qui doit être soumis au vote du Conseil Communal lors de la session budgétaire ouverte à cet effet.

Lors des prévisions, les intentions du Maire sont malheureusement revues à la baisse du fait des ressources disponibles. Le montant des charges à couvrir étant plus élevé que celui des ressources disponibles, l'ordonnateur se trouve parfois dans l'incapacité de respecter les engagements envers les prestataires de services. En vertu du principe de l'équilibre budgétaire, les prévisions de ressources doivent couvrir les prévisions de charges. Dans la pratique, les recettes sont insuffisantes et c'est grâce à des ajustements que l'on essaie d'avoir l'équilibre réel du budget.

E- Les activités liées à l'adoption du budget communal

Après la finalisation du budget par le comité technique chargé de l'élaboration du budget, son vote par le conseil communal et son approbation par l'autorité de tutelle doit être requis avant qu'il ne soit mis en exécution par l'organe exécutif.

1- Vote du budget communal

Suite à l'élaboration du budget communal, le Maire envoie aux conseillers, les convocations suivies du projet du budget trois (03) jours avant la tenue de la session budgétaire. Mais au cours de nos travaux, il nous a été donné de constater que pour l'adoption du budget primitif exercice deux mil treize, les convocations ont été envoyées aux conseillers la veille même du jour de la session budgétaire ; ce qui naturellement ne leur permettra pas d'avoir le temps nécessaire pour le parcourir et l'amender si possible.

Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : Cas de la commune d'Adjarra

Au cours de cette session, le projet de budget fait l'objet d'une présentation aux conseillers par le Maire en ce qui concerne :

Les informations générales sur la commune à savoir :

- la population,
- la superficie,
- la voirie communale, l'équipement et l'état des bâtiments ;
- la note explicative du budget ;
- la fiscalité locale et les taux appliqués pour chacune des taxes ;
- la situation des dettes ;
- le montant du budget de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Après amendement et autres informations du projet de budget, le Conseil Communal procède à l'adoption du budget primitif. Lorsqu'avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, le budget n'est pas adopté, le Préfet le règle et le rend exécutoire sauf lorsque le défaut d'adoption du budget résulte de la communication des informations indispensables à l'établissement du budget dans les délais prescrits par la loi portant régime financier.

Dans ce cas, le Conseil Communal dispose d'un délai impératif de deux (02) mois à compter de la communication des informations indispensables par l'Etat pour arrêter et voter le budget de la commune.

2- Approbation du budget communal

Le Préfet de l'Ouémé est l'Autorité de tutelle de la commune d'Adjarra. Dans cette optique, il approuve le budget avant sa mise en exécution. Le préfet apprécie le respect des exigences en matière d'équilibre réel, d'inscription des dépenses obligatoires avant les dépenses facultatives, de la concordance des comptes administratifs de la commune et des comptes de gestion du Receveur-Percepteur.

Selon la procédure, lorsque le budget est voté par le conseil communal, il est transmis au Préfet qui, assisté du Délégué du contrôle financier dans le département, doit donner son approbation dans le mois qui suit la date de réception du budget. Le régime financier du Bénin prévoit en son article 30 que le budget communal doit entrer en vigueur au plus tard le 31 mars de l'année de référence. Soulignons que le budget primitif a toujours été approuvé à temps par l'autorité de tutelle de la commune d'Adjarra.

3- La publication du budget communal

Une fois voté par le conseil communal, approuvé par l'autorité de tutelle et publié par le Maire, le budget de la commune reste déposé à la mairie où il est mis à la disposition du public. Mais en réalité, le budget adopté n'est pas suffisamment multiplié pour être mis à la disposition de tous les directeurs et chefs services de la mairie. Aussi, les budgets ne sont-ils pas déposés aux archives de la mairie. La population qui a l'obligation de participer à l'édification et au développement à la base n'est pas suffisamment et régulièrement informée sur l'utilisation des produits des taxes, impôts et autres redevances que la commune perçoit. Il se pose le problème de l'absence de vulgarisation du budget communal.

F- L'exécution du budget communal

Après adoption et approbation du budget primitif, il est publié et en même temps mis en exécution par le Maire. L'exécution du budget comporte deux (02) grandes phases à savoir : l'exécution des recettes et l'exécution des dépenses de la commune d'Adjarra.

1- Procédure d'exécution des recettes de la commune d'ADJARRA

Une fois le budget rendu exécutoire, le Maire émet des titres de recettes dont le recouvrement permettra d'exécuter les dépenses de la commune. Les recettes recouvrées sont de deux (02) ordres : les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Le recouvrement de ces deux recettes ne suit pas la même procédure. Mais notons qu'avant la phase de recouvrement il est procédé d'abord au recensement de la matière imposable de la commune.

2- Recouvrement des recettes fiscales

Le recouvrement des recettes fiscales est confié au Receveur Auxiliaire des Impôts (RAI). Ces diverses opérations sont effectuées en collaboration avec le Service des Affaires Financières grâce aux informations fournies par le Registre Foncier Urbain (RFU). Le RFU est un système d'information qui permet d'attribuer à chaque parcelle, les renseignements nécessaires pour une meilleure connaissance du potentiel fiscal. Pour mieux cerner le potentiel fiscal de la commune et le lotissement, l'installation du RFU est déterminante. Il s'agit d'un outil indispensable aux services des impôts pour identifier les contribuables et faciliter la distribution des avis d'imposition. Jusqu'à ce jour la commune d'Adjarra continue d'utiliser les méthodes archaïques pour l'identification des contribuables et la distribution des avis d'imposition.

3- Recouvrement des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales de la commune regroupent les recettes perçues au moyen de valeurs inactives et les divers imprimés (actes et conventions). Les valeurs inactives sont des formules

(tickets, timbres et autres) qui ont une valeur faciale et permettent à la commune de faire des recouvrements de recettes. La Commande des valeurs inactives est du ressort du Maire, ordonnateur de la commune et leur gestion est du ressort de la Receveur-Percepteur.

La réception des valeurs inactives est faite par une commission mixte composée des agents de la Recette-Perception et des agents de la Mairie. Un certificat de prise en charge est délivré pour matérialiser la prise en charge des valeurs inactives par la Receveur-Percepteur. Un régisseur de recettes nommé se charge de leur répartition aux agents collecteurs qui, à leur tour se chargent de leur placement. Le Régisseur de Recettes doit veiller à ne pas être en rupture de valeurs inactives. Pour ce faire, il prépare des fiches de bon de commande en trois (03) exemplaires : un pour la Receveur-Percepteur, un pour le responsable de la mise en vente des valeurs inactives et un pour lui-même. Aussi s'occupe-t-il de l'approvisionnement des arrondissements et autres services marchands.

En ce qui concerne les timbres et les tickets de garde vélo...lorsque les agents collecteurs viennent verser les fonds issus de leur vente, le Régisseur de recettes élabore un bulletin de versement dans lequel il est mentionné la nature des valeurs inactives, la valeur faciale, la prise en charge, le versement (antérieur, actuel, cumul) et le reste à justifier.

A cet effet, le Régisseur de Recettes centralise les produits de vente des agents collecteurs et les reverse contre quittance à la Receveur-Percepteur. Mensuellement le Receveur-Percepteur adresse un certificat de recettes au Maire précisant la nature des recettes recouvrées. Alors le Maire établit un titre de recette de régularisation qui permet à la Receveur-Percepteur de justifier les recettes recouvrées.

Paragraphe 2 : Problématique et formulation des objectifs et hypothèses

Ce paragraphe se subdivise en deux : le premier est consacré à la problématique et le second aux objectifs et hypothèses de recherche.

A- Problématique

Les finances locales sont l'une des branches de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles englobent toutes les activités inhérentes à l'ensemble des opérations financières de ces unités décentralisées. Selon Jaubabere (2003), la décentralisation évoque l'idée d'une collectivité locale qui, bien qu'englobée dans une collectivité plus vaste, s'administre elle-même et gère elle-même ses propres affaires. L'un des plus grands enjeux de la décentralisation est la promotion du développement à la base. Ce développement tant convoité par tous ne peut se faire sans les finances locales. Ainsi, les finances locales deviennent de plus en plus une question préoccupante aux acteurs de développement. Une

Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : Cas de la commune d'Adjarra

analyse sur les finances locales montre qu'en 2016, les recettes totales des communes représentent 1,2 % du PIB de l'année alors que les recettes totales de l'Etat en représentent les 15 %. Les recettes fiscales des communes sont 0,4 % du PIB en 2016 alors que les recettes fiscales de l'Etat sont de 12 % du PIB en 2016 (les 29 % en 2015) .la part de recettes fiscales qui revient aux communes progresse et se chiffre à 1,3 % en 2013 et 1,4 % en 2015. En 2015 la part des investissements publics réalisés par les communes a régressé de 7 % ; Elle remonte à 15 % du fait de la chute des investissements de l'Etat. Alors qu'elles réalisent 6 % de l'ensemble des dépenses publiques en 2016 lorsqu'elles n'en réalisent que les 2 ,6 % en 2015, les 3,1 % en 2014 et 2 ,9 % en 2013. Ces données tirées de la CONAFIL (2016) montrent que les communes dépendent plus de l'Etat pour satisfaire quelque'un de leurs besoins.

La gestion efficace des ressources des collectivités locales constitue donc un défi majeur auquel doivent faire face prioritairement tous les acteurs concernés par le développement de leurs localités pour améliorer les conditions de vie des citoyens. Grace aux compétences transférées aux communes à savoir l'autonomie financière et la personnalité juridique (loi n°97-029 du 15 janvier 1999), portant organisation des communes en République du Bénin, elles élaborent et adoptent leur plan annuel d'investissement qui est une déclinaison du plan du développement communal.

Cependant, malgré l'élaboration d'un PAI précédé du PDC qui est un document de planification du développement de la commune sur une période de cinq ans (GIZ 2010) malgré toutes les ressources dont peuvent disposer les communes et celles qui leur sont affectées, le développement à la base peine à décoller. La commune d'Adjarra ne fait pas exception à cette réalité.

En effet, force est de constater que l'hygiène et l'assainissement de base, compte tenu de leurs impacts potentiels sur la santé de la population demeurent des préoccupations majeures (selon PDC Adjarra 3ème génération). A date d'aujourd'hui, la nature est encore utilisée par une frange importante de la population comme lieu d'aisance. Les données disponibles du (PDC3) indiquent qu'en fonction des localités, 30 à 70 % de la population ne disposent pas de fosses d'aisance.

Par rapport à l'assainissement de base, les efforts déployés par la mairie ont essentiellement concerné le zonage de l'espace communal, la sélection des structures de pré collecte des déchets solides ménagers (DSM).Ces points de regroupement ont été très vite abandonnés pour des raisons d'incapacité de gestion. Pour aborder l'état de la santé dans la commune d'Adjarra, à date, il existe 06 centres de santé publics et 02 centres de santé privé. Pour

l'approvisionnement en produits pharmaceutiques, la Commune dispose de quatre (04) pharmacies.

Conformément aux données fournies par la circonscription scolaire d'Adjarra, la commune compte en 2018, 15 écoles maternelles publiques et 74 écoles primaires publiques. La couverture de la commune en Collèges d'Enseignement Général (CEG) est quasi-totale. On dénombre au total huit (08) CEG dont au moins un CEG dans chaque arrondissement. La commune d'Adjarra ne dispose d'aucun centre ou d'aucun établissement de formation technique professionnelle publique. La commune abrite sur son territoire un Centre Universitaire annexe de l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et Sportive (INJEPS) auquel s'ajoutent les annexes de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'UAC.

A ce jour, la commune compte des centres d'alphabétisation ouverts çà et là en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires et des possibilités existantes et 48 maîtres alphabétiseurs.

Le réseau routier d'Adjarra, conformément au décret N° 2001-092 du 20 février 2001 portant classement des voies d'intérêt économique touristique ou stratégique et aux informations contenues dans le PDC de deuxième génération (2014-2018), comprend :

Un tronçon de la Route Nationale Inter-Etats RNIE1- bis Porto-Novo qui totalise un linéaire de 27,441 km. Deux tronçons de cette catégorie de route sont classés et leur aménagement et entretien relèvent du ressort de l'Etat central. Les pistes ou les routes communales primaires et secondaires, selon les informations les plus récentes fournies par le Service Technique de la Mairie. Ce réseau totaliserait un linéaire d'environ 315 km dont moins des 10 %, soit 30 km, sont tant bien que mal annuellement entretenus.

Les sources d'énergie auxquelles les populations de la commune ont accès sont essentiellement l'énergie électrique fournie par le réseau de la SBEE. Le réseau de distribution actuel de la SBEE couvre moins de 36 % des besoins de la population. Outre l'absence d'une stratégie énergétique claire au niveau de la commune, le secteur est caractérisé par une faible couverture des localités de la commune par le réseau de la SBEE, l'insuffisance de l'éclairage public et le faible entretien du réseau d'éclairage public existant faisant de la commune, une commune très peu éclairée. Le secteur de l'eau est présentement caractérisé par : un faible taux de couverture des besoins en eau potable des populations. La documentation existante indique que la commune d'Adjarra fait partie des communes du pays qui ont les plus faibles taux de couverture des besoins en eau potable.

Eu égard à tout ce qui précède, les communes béninoises et dans notre cas, celle d'Adjarra a besoin de mobiliser assez de ressources pour inverser le sort qui est le sien actuellement. Les communes du Bénin à 90 % utilisent au moins 80 % de leurs ressources propres pour financer le fonctionnement. Cette utilisation des ressources dans les communes ne leur permet pas d'atteindre leurs objectifs de développement. En effet, la faiblesse des ressources financières locales constitue une contrainte majeure à l'impulsion du développement. Nous trouvons que dans le cadre de la mise en œuvre du programme national du développement local, de nombreuses collectivités ont du mal à mobiliser leur contrepartie compte tenu de ses situations nous avons choisi de porter une réflexion sur les finances locales afin de savoir : Quel est le lien entre les secteurs (santé et éducation) et les dépenses d'investissement dans la commune d'Adjarra ? Quels sont les principales sources de dépenses réelles d'investissement de la commune ?

C'est dans le souci de comprendre ses différentes questions que nous avons décidé d'orienter notre étude sur le thème « **Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : cas de la commune d'Adjarra** »

B- Objectifs

L'objectif général de notre étude est d'analyser la structure des finances locales dans la commune d'Adjarra.

De façon spécifique, il s'agit de :

- 1- Analyser le lien entre les dépenses totales d'investissement et les dépenses des secteurs (santé et l'éducation)
- 2- Identifier les principales sources de dépenses réelles d'investissement de la commune

C- Hypothèse

Pour atteindre ces objectifs, nous avons formulé les deux hypothèses suivantes :

- 1- Il existe une forte corrélation entre les dépenses totales d'investissement et les dépenses des secteurs (éducation et santé) ;
- 2- Les ressources fiscales participent significativement aux dépenses réelles d'investissement dans la commune.

Section 2 : Revue de littérature et méthodologie de l'étude

Paragraphe 1 : Revue de littérature

Dans cette partie de la revue de littérature, nous aurons à développer trois parties qui sont : la clarification conceptuelle, la revue théorique et la revue empirique.

A- Clarification conceptuelle

1- Structure

Selon le dictionnaire Larousse, la structure est la manière dont les parties d'un ensemble sont arrangées entre elles. On peut alors dire que la structure des finances locales est la manière dont les différentes sources de financement des collectivités locales sont disposées entre elles pour leurs utilisations.

2- Finance locale

Pour Thiberge (2012), les finances locales peuvent se définir dans deux sens, l'un étroit et le second large.

Selon la définition étroite, les finances locales sont les branches de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse des finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale. Quant à la définition large, les finances des collectivités locales englobent toutes les activités ayant directement ou indirectement trait à l'ensemble des opérations financières de ces unités décentralisées : analyse des recettes et des dépenses, étude des paiements et de l'argent, des moyens financiers, du cadre budgétaire et de la politique financière.

3- La décentralisation

Pour Adjaho et Gogan (2004), « la décentralisation est un transfert de pouvoirs et de compétences entre Etat (gouvernement) et les autorités locales élues d'un pays ». De ce point de vue, la décentralisation peut être considérée comme la création par l'Etat des collectivités territoriales dotées de la personnalité juridique, jouissant de l'autonomie financière et gérées par des conseils élus. Dans le contexte général, ce qu'il faut souligner est que pour être de véritable collectivité décentralisée, les nouvelles entités doivent remplir 03 conditions cumulatives. Premièrement dotée d'une personnalité juridique, deuxièmement jouir d'une autonomie financière et enfin gérer par les conseils élus.

Dans le contexte béninois, le concept d'Etat bien qu'il soit plus vaste est ramené au gouvernement. Ainsi les collectivités décentralisées sont considérées comme des communes. Ses communes jouissent de la personnalité juridique c'est-à-dire qu'elles existent et peuvent agir de leurs propres initiatives. Elles existent en dessous mais en même temps que l'Etat. Elles peuvent poser tous les actes d'une personne morale. Les collectivités locales disposent

de l'autonomie financière qui leur permet d'avoir le moyen de leur politique. Ainsi elles ont des ressources autonomes et décident librement de leur utilisation.

4- Collectivité décentralisée

Calers (1987), définit la collectivité locale comme « Une composante des personnes publiques devant assumer de multiples fonction d'intérêt général ». Elle se définit par un territoire bien déterminé, une organisation des habitants, une habilitation à décider et à mener ses propres affaires. Dans une telle situation, chaque composante se débat à sa manière pour sauvegarder un partage très précis des compétences voire aussi des moyens pour mettre en œuvre ses compétences afin d'assurer un développement à la base.

5- Le développement local

Il n'existe pas une théorie de développement local. C'est un concept qui date depuis des années 70 et on peut retenir qu'il est le résultat d'un processus dialectique entre le centre et le périphérique qui, en conférant aux collectivités locales une double fonction de production et de régulation, permet à la société de se produire elle-même.

Denbele et Sacko (1995) ont abordé l'importance de la participation dans un contexte de responsabilité des collectivités locales. Ils ont mis un accent sur la participation à la désignation des organes des collectivités et sur la participation à l'action. Selon ces derniers, la nécessité de participation à l'action réside dans le fait qu'elle permet d'atteindre le véritable but de la décentralisation qu'est la prise en compte des besoins de la collectivité.

Cette participation consiste à associer les populations à la définition des grandes orientations, des grands objectifs et à faire en sorte qu'elles prennent part à la réalisation des projets de développement, à leur entretien et à leur suivi. L'objectif, en s'appuyant sur la participation des acteurs et celui de l'amélioration des conditions de vie des habitants même si les moyens sont attendus de l'Etat, le développement local revendique donc une autonomie à la base avec le moins possible de dépendance par rapport aux niveaux macro-économique et politiques contraignants, caractérisées des intérêts contradictoires.

Le développement est un enjeu fondamental de la réforme de l'administration territoriale. Son importance dans la vie communale est présentée à travers les domaines de compétences de la commune et plan de développement local. Ce dernier est un guide d'action pour l'équipe communale ou municipale. Il résulte une réflexion concertée entre les différents acteurs du développement agissant sur le territoire. C'est aussi un ensemble de dispositions pratiques et techniques qui permettent à une commune d'atteindre, par phrase successives des objectifs de développement par la mise en œuvre des projets.

B- Revue théorique

La revue théorique prendra en compte la dépense d'investissement, les ressources propres, et le lien entre la décentralisation et le développement local.

1- La décentralisation et le développement

Plusieurs auteurs ont établi une étroite relation entre décentralisation et développement. La décentralisation peut être qualifiée de levier du développement local ; elle est un cadre propice à la participation et à la planification. Pour d'autres, elle induit la participation des différents acteurs ; ce qui est un facteur de mobilisation du financement.

Le développement est lié à la décentralisation et à la démocratisation car il implique l'expression d'opinion et la prise de décision par les communautés. C'est dans ce sens que Mercoiret (1994) écrit que le développement local est « un processus qui prend naissance à travers les initiatives des habitants des territoires organisés pour opérer les choix responsables ; pour créer une dynamique d'amélioration, des conditions locales de vie, et pour défendre leurs intérêts face au pouvoir public ». Selon Coulin (1996), « le développement local ne peut se concevoir qu'avec les collectivités que la décentralisation a rendu margueur ». Le développement local est vu cadre spatial du développement alors que la décentralisation est une réforme institutionnelle. Deberre (2007) affirme selon lui: « La décentralisation et le développement local, comme processus de mobilisation des acteurs locaux pour la création, la distribution des richesses sur un territoire, concernent les États centraux au travers de l'élaboration de leur stratégie de réduction de la pauvreté. » La décentralisation et le développement local au service de la réduction de la pauvreté doivent être le moteur d'un développement durable, avec ce que ses composantes économiques, environnementales et sociales ont d'indissociable. Il faut réaffirmer la nécessaire prise en compte du développement durable dans la gouvernance urbaine qui s'inscrit dans le droit fil des choix faits par le législateur avec, par exemple, la définition des principes du développement durable appliqués à l'urbain, intégrés dans notre Code de l'urbanisme. Cette pratique reste sans doute largement à partager et quelques actions s'en inspirent déjà, comme par exemple au Bénin. Plus loin Deberre ajoute que, la réalisation des politiques sectorielles qui permettront par leur mise en œuvre d'atteindre les Objectifs du Millénaire, dans une logique décentralisée, peut difficilement faire l'économie de Stratégies de Réduction de la Pauvreté Locale. Nombre d'associations d'élus locaux soutiennent cette démarche, au premier rang desquelles « Cités et Gouvernements Locaux Unis », qui se proposent au niveau mondial de fédérer autour des problématiques de l'autonomie locale. Ce même auteur parle d'une transition entre le

développement local et la décentralisation pour réussir le développement local. Il réaffirme que La décentralisation répond à deux types de justifications, touchant d'abord à la réforme de l'action et des finances publiques, pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la fourniture et du financement des services et elle a aussi pour objet de rapprocher les institutions publiques des populations pour procurer à ces dernières des réponses plus immédiates à leurs attentes mais également un moyen de les rendre ainsi plus facilement comptables de leur gestion. Dans un tel contexte, si ces deux justifications peuvent raisonnablement être remplies, on pourra affirmer que le développement local est non seulement une réponse, mais aussi un produit de la décentralisation. Cependant la décentralisation, en définitive, peut offrir au développement local un cadre approprié : dans un dépassement de l'espace de la communauté pour une adhésion à une rationalité plus large et plus réellement collective, avec l'avènement d'un jeu d'acteurs qui participent à la construction et au partage des bénéfices mais aussi des risques de l'ensemble des biens publics de la collectivité. Ilboudo (1995) estime que les ressources des collectivités ont une importance dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Selon lui, le développement des collectivités appelle d'importantes ressources financières qualifiées.

2- Les sources de financement

Dans le document de la vie publique (2008), les rédacteurs se sont intéressés aux ressources des collectivités. Dans leur démarche, ils ont distingué quatre catégories de ressources classées par ordre d'importance dans les recettes des collectivités.

La première des ressources est : les impôts et taxes. Ils proviennent de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte. La fiscalité directe est composée de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et sur la taxe professionnelle, qui occupe les trois quarts des recettes fiscales tandis que la fiscalité indirecte dont la part des recettes fiscales est moins importante est sensible à la conjoncture économique.

Les transferts et concours de l'Etat constituent la seconde catégorie de ressources des collectivités locales. Ces transferts et concours de l'Etat ont pour but de compenser l'augmentation des dépenses engendrées par les transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation mais également des exonérations et dégrèvements d'impôts locaux décidés par l'Etat. Ils sont des dotations et subventions de fonctionnement des dotations et subventions d'équipement, du financement des nouveaux transferts de compétences et des compensations d'exonérations et de dégrèvement d'impôt.

3- Dépenses d'investissement et croissance économique

Selon Philip (1985), la section d'investissement « retrace des dépenses et des recettes qui présentent un caractère temporaire, exceptionnel ou accidentel. Les ressources sont constituées par le surplus de la section de fonctionnement auquel s'ajoutent les subventions accordées par les investissements et les emprunts. Les dépenses d'investissement ont un point de vue économique, considérées comme des dépenses particulièrement dignes d'intérêt car elles correspondent à la création d'une richesse nouvelle et elles exercent un effet positif sur l'activité économique. La dépense d'investissement correspond à la création d'un bien nouveau donc à un enrichissement. ». Pour Yatta (2008) « les collectivités locales africaines n'ont qu'une vague idée des besoins en terme d'investissement et d'entretien au point où le succès en matière de mobilisation des ressources est immédiatement annihilé par une explosion des charges de fonctionnement. »

4- Ressources propres

En matière de recettes propres des communes, Adamou (2002), suppose que « beaucoup de citoyens méconnaissent les dispositions des lois des finances et autres textes relatifs aux taxes auxquels ils sont appliqués ». On note aussi une confusion dans l'emploi des termes. Il s'est prononcé sur les recettes propres en prenant seulement en compte les recettes non fiscales. Nous remarquons que cet auteur n'a pas fait preuve de précision dans sa déclaration dans la mesure où, les recettes propres ne sont pas constituées que des recettes non fiscales mais ce sont toutes les recettes (fiscales et non fiscales) sauf les recettes de transfert.

Dans cette optique le même auteur énonce : « en réalité, les dispositions législatives et réglementaires relatives aux contributions fiscales et taxes doivent être aussi portées à la connaissance du public par les masses médias ». En terme de politique pour l'amélioration des ressources budgétaires, l'auteur souhaite à juste titre « qu'il faut procéder à une mise à disposition du public des informations sur les réalisations en terme de services offerts à la Population ». Les ressources propres de la commune sont mobilisables mais les faiblesses sont dues au non implication des usagers dans le processus de gestion des équipements marchands. Du coup, ils ne s'intéressent pas à la collecte des taxes. Il arrive des cas où les usagers, structures ou individus exploitent le patrimoine des communes sans être inquiétés (exploitation des carrières). C'est pourquoi les ressources provenant de l'exploitation des équipements marchands et du patrimoine restent largement en dessous des potentialités qu'ils offrent ; l'évasion des recettes est surtout très importante, l'opposition des usagers au paiement des taxes est souvent forte ». Pour améliorer le taux de recouvrement des impôts et

taxes locaux, il suggère de reprendre le recensement général de la matière imposable pour mieux maîtriser le potentiel fiscal et élaborer un calendrier fiscal chaque année et de le respecter rigoureusement. Quant au recouvrement, il propose qu'il faut sensibiliser les populations sur la distribution des avis d'imposition. Comment pouvons-nous apprécier le point de vue de cet auteur ?

Cet auteur a fait preuve d'une capacité d'observation développée. Sauf qu'il a oublié que les ressources propres des communes ne financent qu'une partie des projets contenus dans leur Plan de développement. Une solution anodine reste à promouvoir les recettes de fonctionnement à travers des actions efficaces d'accroissement des ressources de financement des collectivités, d'abord par leurs propres efforts de mobilisation afin de dégager des excédents au profit de la section investissement pour l'autofinancement des projets prioritaires inscrits dans leur programme de développement mais à condition que les dettes à rembourser ne soient pas importantes. Or, pour respecter les principes des finances locales, « l'autofinancement doit être affecté en priorité au remboursement des dettes en souffrance. Et le reliquat, s'il en existe constitue l'autofinancement disponible et vient financer les équipements de développement.

C- Revue empirique

Nous abordons la littérature empirique de notre étude

1- Dépenses publiques et croissance économique

En conséquence du débat théorique ci-dessus, il existe une vaste littérature empirique ayant pour objectif d'analyser la relation qui existe entre les dépenses publiques et la croissance économique. Des études empiriques sur la relation entre les dépenses publiques et la croissance économique dans un échantillon de pays prélevés uniquement sur le continent africain ont donné des résultats mitigés. A cet égard, Ashipala et Haimbodi (2003) ont montré qu'il existait deux relations à long terme entre le niveau d'activité économique mesuré par le PIB et les investissements publics et privés en Namibie. Contrairement à ces résultats, ceux d'une étude de Mansouri (2003) ont montré qu'au Maroc les dépenses publiques en capital ont eu un effet d'entraînement sur l'investissement privé et sur la croissance économique réelle. Chimobi (2009) a constaté qu'il n'y avait pas de relation à long terme entre les dépenses publiques de santé et d'éducation et le revenu national au Nigeria. Deux documents pertinents sont spécifiquement consacrés aux pays de l'UEMOA en tant qu'étude de cas (voir Nubukpo, 2007, Ouattara, 2008). Nubukpo a évalué l'impact des dépenses publiques sur la croissance de 1965 à 2000 en utilisant un modèle de correction d'erreur. Il a montré que les dépenses publiques brutes n'ont pas eu d'impact significatif sur la croissance économique dans la

plupart des pays de l'UEMOA. La conclusion de l'étude Ouattara est assez différente, Sur la base de la productivité et de l'externalité des dépenses publiques, il a souligné que les dépenses publiques peuvent avoir un impact positif sur la croissance économique dans les pays de l'UEMOA.

Fan et Rao (2003) ont montré que les effets des différents types de dépenses publiques sur la croissance économique dans différents continents sont mitigés. En Afrique, les dépenses gouvernementales en matière de santé et d'agriculture affectent de manière significative la croissance économique. En Asie, les investissements dans l'éducation, l'agriculture et la défense ont un fort impact sur la croissance économique. Cependant, en Amérique latine, tous les types d'investissements publics, à l'exception de la santé, ont contribué à la croissance économique. Asghar et al (2011) soulignent que les ressources allouées aux secteurs de l'éducation et de la santé contribuent à la croissance économique et que le gouvernement devrait adopter des politiques visant à encourager le secteur privé à investir davantage dans l'éducation et la santé. Cette étude conclut que le gouvernement devrait allouer plus de ressources aux secteurs sociaux pour augmenter la productivité. Comme on peut le constater, il y a eu un vif intérêt pour la recherche liée à la relation entre les dépenses publiques et la croissance économique. Dans le même temps, il n'y a pas unanimité dans la façon dont la composition et la spécificité des dépenses publiques affectent le taux de croissance d'un pays donné. En effet, les résultats de la recherche montrent une image mitigée selon les méthodes de calcul utilisées, la structure des dépenses publiques et les pays ou continents étudiés. Très peu de ces recherches ont été consacrées à l'étude de l'impact des dépenses publiques sur le taux de croissance économique au Maroc.

Dans le cas de notre étude, les ressources allouées aux secteurs de l'éducation et de la santé contribuent au développement à la base. C'est dans ce sens que Abdoulaye DIAGNE (2007) écrit « l'éducation et la santé rendent les individus plus productifs, allongent leur espérance de vie, et facilitent la vie en groupe. Elles ont ainsi un impact considérable sur la croissance économique et le bien-être individuel et collectif ».

2- Ressources propres

Pour MUZELLEC Raymond, la notion de sincérité s'explique par le fait que les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère et exacte. Il convient d'opérer une évaluation correcte de l'ensemble des recettes afin de prévoir l'ensemble des charges et de traduire la totalité des engagements. Cette manière de faire permet de ne pas fausser les résultats à la clôture de l'exercice. Le problème de la sincérité des recettes peut être celui de leur existence ou de leur

montant. Il y a insincérité si elles sont incertaines. Les moyens dont les communes disposent comme les ressources qu'elles prélèvent, ont désormais une influence profonde sur leur vie et sur celle de la nation. Le temps n'est plus où les recettes prélevées par les communes pour couvrir les dépenses de fonctionnement demeurent sans incidence sur le développement local. L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par trois raisons : les erreurs voulues ou non dans l'évaluation des recettes, le changement de la conjoncture économique ; le changement du paysage économique. Les communes seront enclines à surveiller les recettes à partir d'une prévision de croissance économique peu réaliste. Le Maire ne doit pas sur-évaluer les recettes et les dépenses ou les sous-évaluer ; il doit tenter de les cerner au plus juste possible. Les prévisions de recettes doivent être faites avec beaucoup de précision et d'exactitude. Et c'est dans cette optique que Taboula « la mobilisation des ressources locales pour le financement des futures communes » a affirmé que « les finances locales garantes de l'autonomie financière des collectivités locales par la maîtrise des prévisions de recette apparaissent comme la condition sine qua non de réussite de la décentralisation » d'où la nécessité d'élaborer un bon budget, dans lequel l'évaluation des recettes est sincère. De plus l'autorité publique doit veiller à ce que les recettes suffisent à couvrir les dépenses. C'est ainsi que l'on constate que la plupart des ressources prévues sont purement théoriques et fantaisistes car elles ne sont faites que dans l'unique intention de respecter le principe classique de l'équilibre budgétaire.

Paragraphe 2 : Méthodologie de Recherche

Cette partie de notre étude présente les différentes étapes conduisant à la vérification de nos hypothèses. Elle commence par une étape préparatoire et enfin la méthode d'analyse.

A- Travaux de recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à collecter et à utiliser les informations sur la fiscalité locale et sur le développement local. Les principales structures ci-après ont été visitées pour la collecte d'informations : la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL), la recette auxiliaire des Impôts (RAI) représentante de la CIPE dans la commune, la Faculté des Sciences Economique et de Gestion d'Abomey-Calavi (FASEG), le Service des Affaires Economique (SAE) et le service des affaires financières (SAF) de la mairie d'Adjarra et ses Division (division équipement marchant et promotion économique).

Pour la collecte des données secondaires, les bases de données ci-après ont été exploitées : les comptes administratifs de la commune pour les exercices 2003 à 2018, les budgets de la commune sur la période 2003 à 2018.

B- Méthodes de collecte des données

La collecte des données secondaires a été faite sur le terrain grâce à plusieurs techniques à savoir : les enquêtes et les entretiens individuels. Les enquêtes ont été conduites grâce à l'usage de questionnaires et ont impliqués les acteurs tels que le Chef Service des Affaires Economiques (C/SAE), le Chef Service des Affaires Economiques (C/SAF) et ses divisions qui sont destinés à recueillir des informations sur la pratique des impôts locaux avec les dispositions administratives.

Les entretiens directs ont été faits avec le Chef Service des Affaires Financières (C/SAF) de la Mairie. Ceci nous a permis de connaître la partition de chacun de ces services depuis l'adoption du budget annuel par le conseil communal, par les prévisions, les émissions et le recouvrement des impôts jusqu'à la clôture de chaque exercice sans oublier la connaissance au préalable des lois qui régissent les impôts locaux.

Au total, plusieurs agents de la mairie ont été questionnés sur la base de leur disponibilité et leur positionnement dans la hiérarchie. Il s'agit des personnes en mesure de nous fournir des informations fiables.

C- Méthodes de traitement des données

Pour atteindre les résultats de l'analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : cas de la commune d'Adjarra, les tableaux statistiques ont été réalisés. En ce qui concerne les résultats économétriques (**corrélation de Bravais-Pearson**) une estimation de notre base de données a été réalisée sous le tableur Excel et le Logiciel Stata 13.

D- Méthodes d'analyse des données

L'analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : cas de la commune d'Adjarra a été faite grâce à une approche économétrique. Cette approche permettra non seulement de prendre en compte cet effet, mais aussi de le quantifier.

❖ **Condition de validation de l'hypothèse 1**

Pour étudier la relation entre les dépenses totales d'investissement et les dépenses des secteurs (éducation et santé), les variables DTI (Dépenses Totales d'Investissement) et DSSE (Dépenses des Secteurs Santé et Education) ont été retenues.

Tableau 2: Présentation des variables liées à la première hypothèse

Variables	Description	Signes attendu
DTI	Cette variable traduit le montant total des investissements réalisés au niveau de la commune au cours l'année	+
DSSE	Ce sont les emplois que la commune en fait des ressources financières affectées au secteur de l'éducation et de la santé visant l'amélioration du niveau d'instruction ou le développement du secteur éducatif. Les Dépenses publiques d'éducation et de santé ont un impact positif sur le développement de la commune. Elles constituent un facteur de stimulation de la croissance et par conséquent de réduction de la pauvreté. Selon la théorie néoclassique, elles permettent d'accumuler la connaissance.	+

Source : conçu par nous même

L'étude du lien entre DTI (Dépenses Totales d'Investissement) et DSSE (Dépenses des Secteurs Santé et Education) se fera grâce au coefficient de corrélation de Bravais-Pearson. Elle est étudiée lorsque deux variables statistiques sont corrélées et affine. Elle consiste à trouver un coefficient de corrélation, entre les valeurs prises par les deux variables. Elle permet de repérer des corrélations monotones et est particulièrement appropriée lorsque les deux variables sont normalement distribuées. Cette méthode se base sur l'étude simultanée de deux (2) variables. Son objectif est de mettre en évidence une éventuelle relation entre les variables et de savoir si l'un des phénomènes est significativement lié à l'autre.

Le choix du coefficient de **corrélation de Bravais-Pearson** pour la vérification de la première hypothèse est justifié par le fait que les tests de normalité préalablement effectués montrent que les deux variables suivent une loi normale c'est-à-dire les deux variables sont normalement distribuées, ce qui fait que le coefficient de corrélation de Bravais-Pearson est plus adapté.

Condition de validation de l'hypothèse 2

- ❖ Pour vérifier la deuxième hypothèse selon laquelle, les ressources fiscales participent significativement au financement des dépenses réelles de l'investissement de la commune, plusieurs variables ont été identifiées pour l'explication de l'investissement local réalisé dans la commune d'Adjarra. Ces données concernent la période 2003-2018 et se présentent comme suit.

Tableau 3: Présentation des variables liées à la deuxième hypothèse

Variables	Description	Signes attendu
DTI	Cette de variable traduit le montant total des investissements réalisés au niveau de la commune au cours l'année	+
RF	Elles représentent l'ensemble des recettes locales d'impôts et taxe au cours de l'année	+
RE	Cette variable représente l'ensemble des transferts de l'Etat et des partenaires techniques et financiers vers la commune pour financer les investissements.	+

Source : conçu par nous même

Ces variables seront étudiées suivant un modèle de régression linéaire multiple. Le modèle de régression **linéaire multiple** permet d'établir une causalité et de mesurer l'impact de plusieurs variables sur une autre. Il n'est qu'une extension du modèle de régression linéaire simple. Il est utilisé dans le cas où plusieurs variables exogènes interviennent dans l'explication du phénomène étudié. On parle aussi de modèle de régression linéaire général ou standard pour souligner que ce modèle reste valable quel que soit le nombre d'exogènes qui y figure. Le modèle de régression linéaire multiple, dans sa forme générale, s'écrit :

$$Y_t = \beta_0 + \sum_{j=1}^k \beta_j X_{jt} + u_t$$

Le choix de la régression multiple comme méthode pour la vérification de la deuxième hypothèse n'est pas neutre. En effet, ce choix s'explique par le fait que nous voudrions établir une relation de causalité entre l'investissement local et plusieurs variables indépendantes et mesurer également l'ampleur de cet impact. Dans le cadre de ce travail, le modèle de régression s'écrit :

$$DTI_{it} = \beta_0 + \beta_1 RE_{1t} + \beta_2 RF_{2t} + u_t$$

Avec :

DTI = Dépense Totales d'Investissement

RF = Ressources Fiscales

RE = Ressources Externes

μt : Le terme d'erreur

Les estimations des coefficients seront faites suivant la méthode des Moindres Carrées Ordinaires (MCO). De ce fait, les tests de validités suivants sont effectués.

E- Tests de validité sur les variables

Les tests de validités suivants sont effectués

- **Test de significativité individuelle et globale**

Les tests de significativité individuelle et globale permettent de tester la nullité individuelle et globale des paramètres β_1 et β_2 et de voir si les variables RF, RE associées respectivement à ces paramètres influencent significativement les DTI.

- **Test d'autocorrélation des erreurs**

Le test d'autocorrélation de Breusch-Godfrey permet de déterminer la présence ou non d'autocorrélation des erreurs.

- **Test d'hétéroscédasticité des erreurs**

Le test d'hétéroscédasticité est utile dans la mesure où il permet de détecter et de corriger l'hétéroscédasticité des erreurs. Le test de Breusch-Pagan est utilisé pour vérifier si les variances des erreurs ne sont plus sur la première diagonale.

- **Test de normalité des erreurs**

Le test de normalité de Skewness/Kurtosis permet de savoir si les erreurs du modèle suivent une loi normale ou pas.

- **Test d'omission de variables**

Le test d'omission des variables de Ramsey permet de voir s'il y a une variable pertinente oubliée dans le modèle.

CHAPITRE 2 : CADRE EMPIRIQUE DE L'ETUDE

Ce chapitre a été présenté en deux parties. Une première partie a montré l'évolution des différents indicateurs relatifs à notre étude. Quant à la seconde partie, elle a été consacrée à l'analyse économétrique afin de vérifier nos hypothèses de recherches, à l'interprétation des résultats et aux recommandations à l'endroit des autorités.

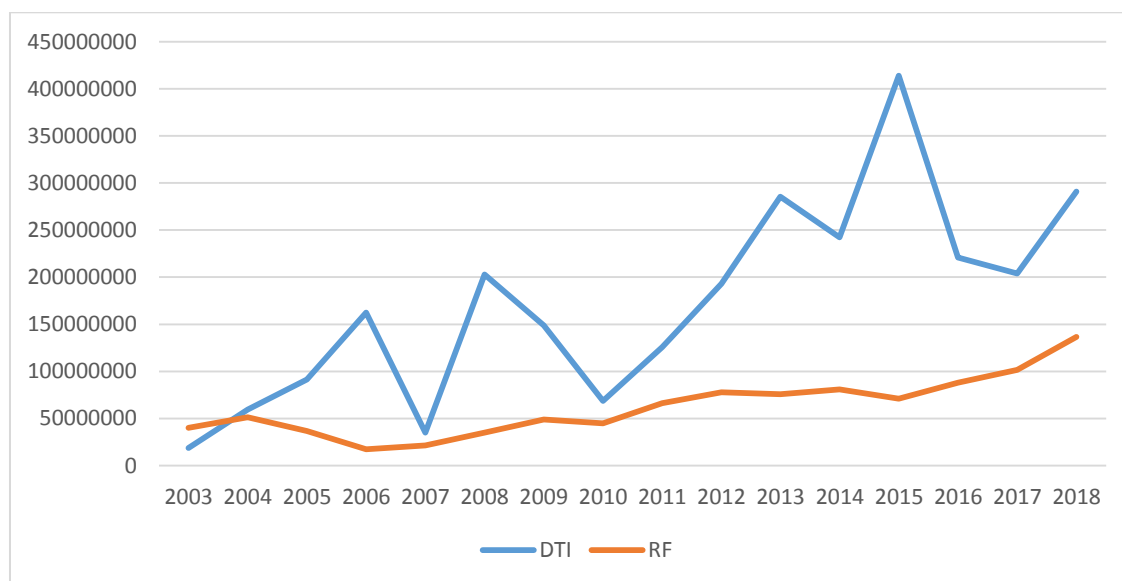
Section 1 : Présentation et analyse des résultats

Il est développé dans cette section une analyse descriptive et graphique de l'évolution de l'analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : cas de la commune d'adjarra.

Paragraphe 1 : Evolution des variables dans le temps

Le graphe ci-dessous montre l'évolution des dépenses totales d'investissement et les recettes fiscales dans le temps

Graphique 1: Evolution des dépenses totales d'investissement et les recettes fiscales entre 2003 et 2018

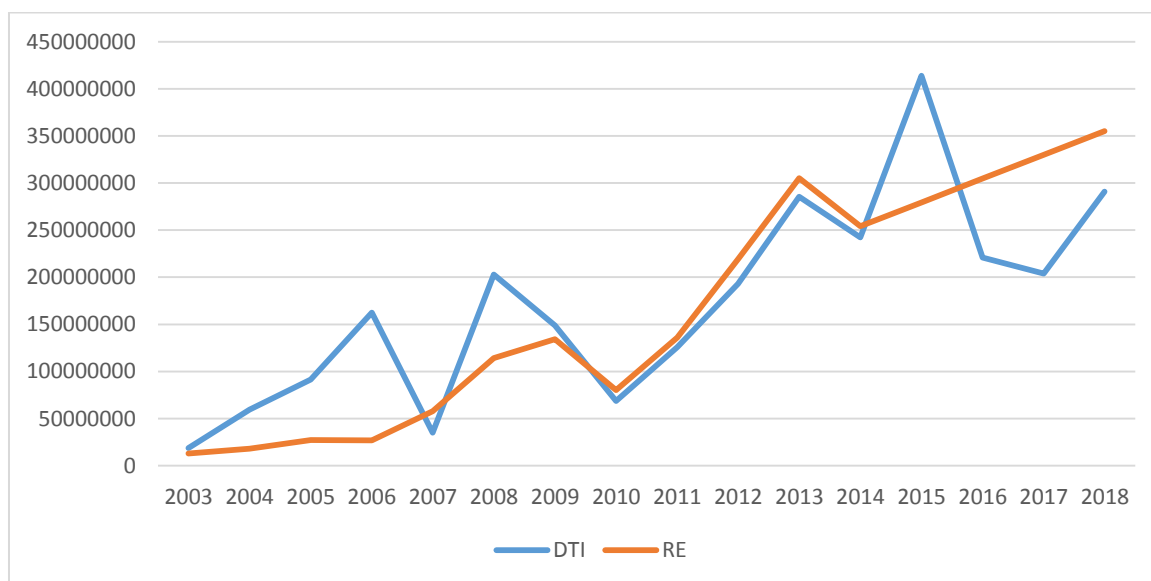


Source : conçu par nous même sous Excel 2013 (2019)

Le graphique 1 nous montre l'évolution comparée des DTI et des recettes fiscales entre 2003 et 2018. La courbe du DTI présente une forte variation en fonction du temps alors que celle de RF est presque constante. On peut donc conclure que les recettes fiscales n'influencent pas le développement de la commune d'Adjarra.

Le graphe ci-dessous montre l'évolution des dépenses totales d'investissement et les ressources extérieures dans le temps

Graphique 2: Evolution des dépenses totales d'investissement et les ressources extérieures entre 2003 et 2018



Source : conçu par nous même sous Excel 2013 (2019)

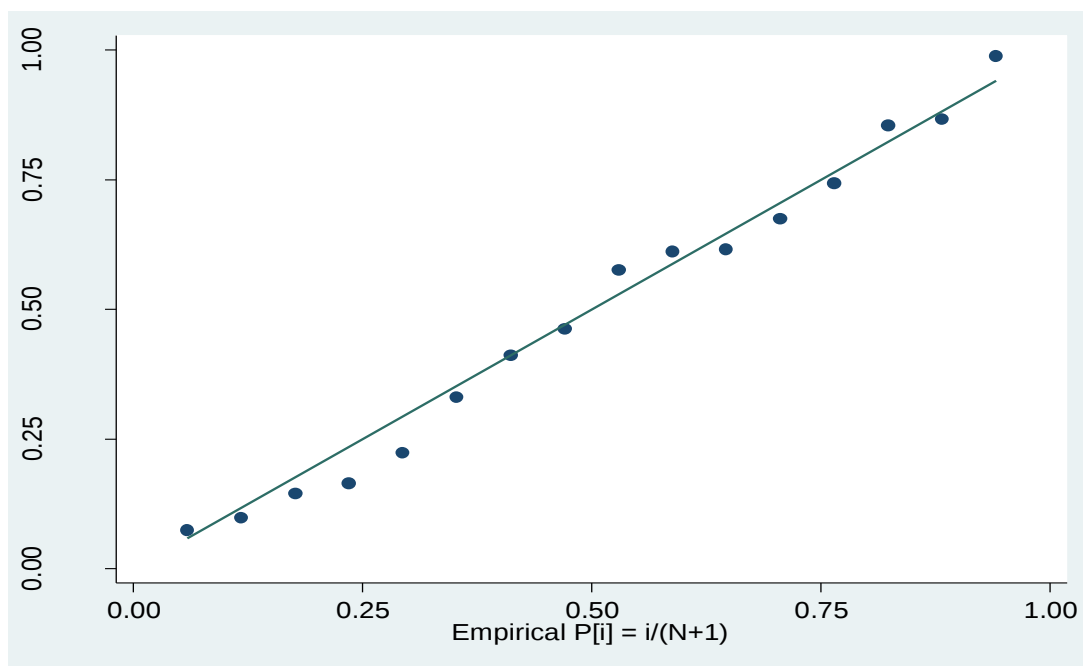
Le graphique 2 nous montre l'évolution comparée des DTI et des ressources extérieures (RE) entre 2003 et 2018. La courbe du DTI et celle des ressources extérieures (RE) présente une forte variation en fonction du temps et évolue presque ensemble. On peut donc conclure que les ressources extérieures (RE) n'influencent le développement de la commune d'Adjarra

Le graphe ci-dessous montre l'évolution des dépenses totales d'investissement et les dépenses de santé et d'éducation dans le temps

Paragraphe 2 : Etude de la normalité des variables DTI et DSSE

Dans le but de déterminer le type de distribution des variables DTI et DSSE, des tests de normalité ont été faits sur chacune des variables. Les résultats sont présentés sur les graphes suivants :

Graphique 3: Test de normalité de la variable DTI

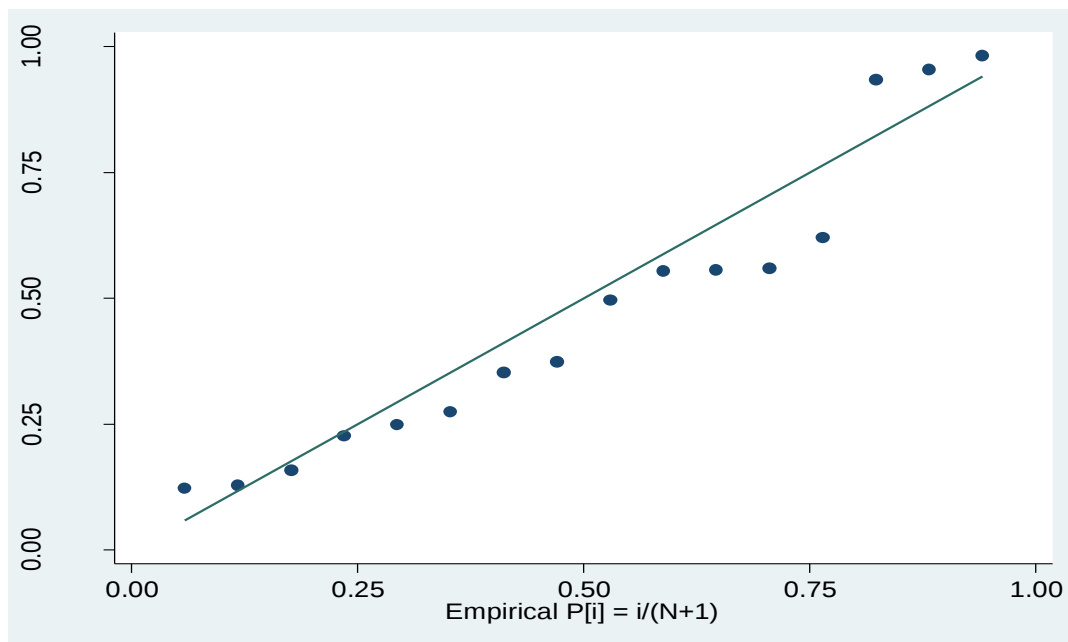


Source : conçu par nous même sous Stata 13 (2019)

Les nuages de points de la variable DTI se rapprochent de la droite de régression et tendent à se confondre à elle. En conclusion, les DTI suivent une distribution normale.

Le graphique suivant présente le résultat du test de normalité de la variable DSSE

Graphique 4 : Test de normalité de la variable DSSE



Source : conçu par nous même sous Stata 13 (2019)

Les nuages de points de la variable DSSE se rapprochent de la droite de régression et tendent à se confondre à elle. En conclusion, les DSSE suivent une distribution normale.

Tableau 4: Corrélation de Bravais-Pearson entre DTI et DSSE

Nombre d'observations	Coefficient de corrélation de Pearson	Probabilité associée
16	0,690	0,0232

Source : conçu par nous même sous Stata 13 (2019)

La probabilité associée au coefficient de Pearson est $P = 0,0232$. Cette valeur est inférieure au seuil critique de 5%, le coefficient de corrélation de Bravais-Pearson est donc significatif. Ce qui voudrait dire que ce coefficient permet de juger la relation existante entre **DTI et DSSE** et montre qu'il y a dépendance entre les deux variables.

Le coefficient de Pearson donne une valeur positive, ce qui signifie à priori que **DTI et DSSE** évolue dans le même sens.

$P = 0,0232 < 5\%$. Il y a donc une forte relation de dépendance entre **DTI et DSSE**

- Conclusion liée à la vérification de la première hypothèse

A l'issue de l'analyse des résultats du test de corrélation, il ressort qu'il y a dépendance entre les deux variables **DTI et DSSE**. Alors, notre première hypothèse selon laquelle il existe une forte corrélation entre les dépenses totales d'investissement et les dépenses des secteurs (éducation et santé) est validée.

Section 2 : Estimation du modèle, validité du modèle et suggestions

Il est développé dans cette section l'estimation du modèle, la validité du modèle et les suggestions.

Paragraphe 1 : Estimation du modèle et recommandation

A- Estimation du modèle

L'analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : cas de la commune d'Adjarra sera plus approfondie à travers l'étude de modèle linéaire suivant :

$$DTI_{it} = \beta_0 + \beta_1 RF_t + \beta_2 RE_t + \varepsilon_t$$

Les résultats d'estimation du modèle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Résultats d'estimation du modèle

Variables	Coefficient	Std, Error	t-Statistic	Prob
RF	-1,781277	1,068169	-1,667599	0,1193
RE	1,094306	0,269224	4,064674	0,0013
C	1,02E+08	37051851	2,746667	0,0166
R ² = 0,722585				
R ² ajusté = 0,679906				
DW statistic = 2,499131				
Prob(F-statistic) = 0,000240				

Source : conçu par nous même sous Eviews 9 (2019)

Au vu des résultats, l'équation du modèle peut donc se réécrire sous la forme :

$$DTI = C(1)*RF + C(2)*RE + C(0)$$

$$DTI = -1.78127714109*RF + 1.09430591044*RE + 101769087.457$$

La valeur de la probabilité associée à la variable RF est 0,1193>5%. Cela veut dire qu'il n'y a pas de lien significatif entre les ressources fiscales et les dépenses totale d'investissement. Cette situation est due au fait que les RF alimentent la section fonctionnement du budget. Ce n'est que l'épargne nette dégagée sur le fonctionnement qui peut servir au financement de l'investissement communal. Or dans la commune, seul le fonctionnement du budget absorbe les ressources fiscales.

La valeur de la probabilité associée à la variable RE est 0,0013<5%. Cela veut dire qu'il y a un lien significatif entre les ressources externes et dépenses totale d'investissement. Cela veut dire que l'investissement dans la commune est assuré par le financement.

B- Tests de validité du modèle

Il est développé dans cette partie les tests de validité du modèle

- Significativité individuelle et globale

L'appréciation de la significativité globale du modèle se fait grâce à la statistique de Fisher qui indique si les variables explicatives choisies influencent significativement la variable expliquée ou non. Les hypothèses de base de l'analyse se présentent comme suit :

H0 : Les coefficients sont tous nuls

H1 : Il existe au moins un coefficient non nul.

La décision est prise en comparant la valeur de la statistique de Fisher estimée à celle tabulée de Fisher. Le logiciel Stata 13 fourni directement la probabilité associée à la statistique de Fisher calculée. Il suffira donc de comparer la probabilité associée à la statistique de Fisher au seuil critique de 5% retenu. Dans le cas où la probabilité associée à la statistique de Fisher est inférieure à 5%, alors H0 sera rejetée au profit de l'hypothèse alternative H1.

Dans le cas de notre étude, la statistique de Fisher (F-statistic = 16,93) est associée à une probabilité P-value = 0,000240 (voir tableau ci-dessus) qui est substantiellement inférieure à 5%, ce qui permet alors d'affirmer que le modèle est globalement significatif.

R² ajusté = 67,99%, ce qui signifie que 67,99% de la variation des DTI sont expliquées par l'ensemble des variables explicatives.

- Test d'autocorrélation

Le test d'autocorrélation de Breusch-Godfrey permet de déterminer la présence ou non d'autocorrélation des erreurs. L'hypothèse d'autocorrélation est acceptée lorsque la probabilité affichée dans le résultat du test est inférieure au seuil de 5% choisie. Il ressort des résultats du test, un Chi² = 0,0804 pour une probabilité de 0,1247 > 5% (seuil critique) ce qui permet d'accepter l'hypothèse de non corrélation des erreurs.

- Test d'hétéroscédasticité

Ce test permet de savoir s'il y a hétéroscédasticité des résidus du modèle et de détecter son origine. A cet effet il régresse le carré des résidus en fonction des carrés des variables du modèle. La décision du test est basée sur la statistique de Fisher du modèle estimé. L'hypothèse d'homoscédasticité des erreurs est acceptée lorsque la probabilité affichée dans le résultat du test est supérieure à 5%. Les résultats du test de Breusch-Pagan dans le cadre de notre étude révèlent une probabilité de 0,4865, valeur supérieure à 5%. Les erreurs du modèle sont donc homoscédastiques.

- Test de normalité des erreurs de Jarque Bera (1984)

Il est utile de vérifier dans un travail de recherche, la normalité des erreurs. JB suit sous l'hypothèse de normalité une loi de Khi-deux à deux degrés de liberté.

On accepte au seuil de 5%, l'hypothèse de normalité si JB < 5,99 ou si probabilité > 0,05.

Les résultats du test effectué à l'aide du logiciel Eviews (version 9) montrent que toutes les valeurs de JB sont inférieures à 5,99 (JB = 0,683952). De même, la valeur de la probabilité (prob = 0,710365) attachée à la statistique de cette étude est supérieur à 5%. Alors les termes d'erreurs du modèle suivent une loi normale. Les séries **DTI, RF et RE** sont normales.

- Test d'omission des variables

Le test d'omission des variables de Ramsey permet de voir s'il y a une variable pertinente oubliée dans le modèle. On déduira que le modèle est bon lorsque la probabilité affichée par le logiciel est supérieure à 5%. Les résultats du test révèlent une statistique (F-statistic) = 0,2716 pour une probabilité P-value = 0,7905 qui est largement supérieure à 5%. On en conclut que le modèle est bon.

Les résultats d'estimation indiquent que parmi les différents types de ressources qui alimentent les dépenses d'investissement dans la commune d'Adjarra à savoir les recettes fiscales et les ressources externes (transferts de l'Etat et des partenaires), seules les ressources externes contribuent significativement à la réalisation des investissements locaux. Ce résultat témoigne de la faible capacité d'autofinancement de la commune.

En effet, les recettes fiscales de la commune d'Adjarra ne leur permettent pas de réaliser des dépenses d'investissement. Soit, elles ont été insuffisantes pour exécuter les différentes dépenses, soit la politique d'investissement conçue au niveau de la commune n'est pas efficace. Or, la décentralisation suppose non seulement le transfert de compétences et de ressources aux collectivités mais aussi la détermination d'un champ de ressources propres aux collectivités afin de permettre à ces dernières de pouvoir faire face aux enjeux de développement local. La détermination d'un champ de ressources propres découlant du processus de décentralisation n'a donc pas encore permis jusqu'à ce jour à la commune d'Adjarra de pouvoir assurer de façon significative la réalisation d'investissements locaux.

- Conclusion liée à la vérification de la deuxième hypothèse

L'investissement étant un facteur déterminant du développement local, il devient important de voir si les recettes fiscales permettent de le financer. Ainsi nous avons émis l'hypothèse que les ressources fiscales participent significativement au financement des dépenses réelles d'investissement. Au regard de l'interprétation des résultats d'estimation, il ressort que les recettes fiscales ne contribuent pas au financement de l'investissement dans la commune d'Adjarra, ce qui nous permet d'infirmer notre hypothèse, puisque c'est les ressources extérieures qui permettent de financer réellement l'investissement.

Paragraphe 2 : Limites et recommande

A- Limites de l'étude

Les limites enregistrées au cours de notre étude sont les suivantes :

- Inexistence de partenariat de coopération décentralisée ;
- faible de relation de partenariat public privé ;
- L'insuffisance des ressources propres ;
- L'insuffisance de ressources pour le financement du plan de développement des collectivités locales ;
- La gestion non optimale des finances locales ;
- Insuffisance d'équipements adéquats au niveau des Centres de santé ;
- Mauvaise qualité de soins ;

B- Recommandation

Cette section est consacrée à la formulation des recommandations à l'endroit des autorités diverses. Certaines conditions sont essentielles pour la mise en œuvre des solutions issues des résultats de nos recherches. C'est en cela que nous formulons les recommandations à l'endroit de l'Etat et aux autorités locales ainsi que les autorités déconcentrées et communales pour améliorer les finances locales et tenant compte de nos propositions de pistes pour ébranler les limites de la planification du développement.

- Recommandation à l'endroit de l'Etat

Nos recommandations à l'endroit de l'Etat vont dans le sens de l'encourager à poursuivre les réformes en faveur des communes et à aller de l'avant dans le transfert des ressources financières.

L'Etat central doit par ailleurs renforcer le contrôle des finances locales par les structures compétentes du ministère des finances. Il faudra que l'Etat mette à la disposition des communes les transferts et subventions qui sont prévus afin de leur permettre de réaliser les investissements de développement local. De plus l'Etat par l'entremise du Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale (MDGL) doit organiser des formations à l'endroit des maires sur l'utilisation des outils stratégiques modernes de préparation et d'exécution du budget.

-Suggestions à l'endroit de des autorités locales

Le développement local exige de grandes ressources et une bonne organisation administrative pour répondre aux problèmes des populations à la base. Les autorités locales doivent être guidées par l'ambition d'afficher une bonne image de marge pour la commune. Dans ce sens, elles devraient opter pour une gestion efficiente des ressources financières, un renforcement des capacités de la commune en ressources humaines, compétentes et une participation plus accrue de la population aux activités communales. Au-delà ces mesures, les dirigeants de la commune devront évaluer les besoins réels de celle-ci et effectuer les investissements en termes d'infrastructures socio-économiques et communautaires en vue d'améliorer le cadre de vie des populations.

CONCLUSION

Au terme de cette étude relative à l'analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : cas de la commune d'Adjarra, nous pouvons affirmer que les autorités locales doivent accorder une attention beaucoup plus accentuée aux différents éléments capables de booster le développement local, plus particulièrement les recouvrements d'impôts qui jusque-là n'égalent pas les prévisions.

Par ailleurs, à l'aide d'un modèle de régression linéaire multiple, nous avons montré que les recettes fiscales dans la commune d'Adjarra, contribuent très peu à l'investissement local qui constitue le socle du développement local. Il faille donc faire un grand effort pour les recouvrements fiscaux dans la commune afin d'épauler les ressources externes qui constituent jusqu'à présent la seule source de financement pour l'investir plus dans le secteur de l'éducation et de la santé.

Il ressort de notre analyse que les autorités en charge de la commune doivent véritablement prendre des mesures idoines leur permettant de mobiliser plus de ressources fiscales pour couvrir au mieux l'investissement local.

Pour ce faire, il est important que les populations jouent leur partition en payant les impôts. Cet acte civique sera d'un grand atout pour le développement local.

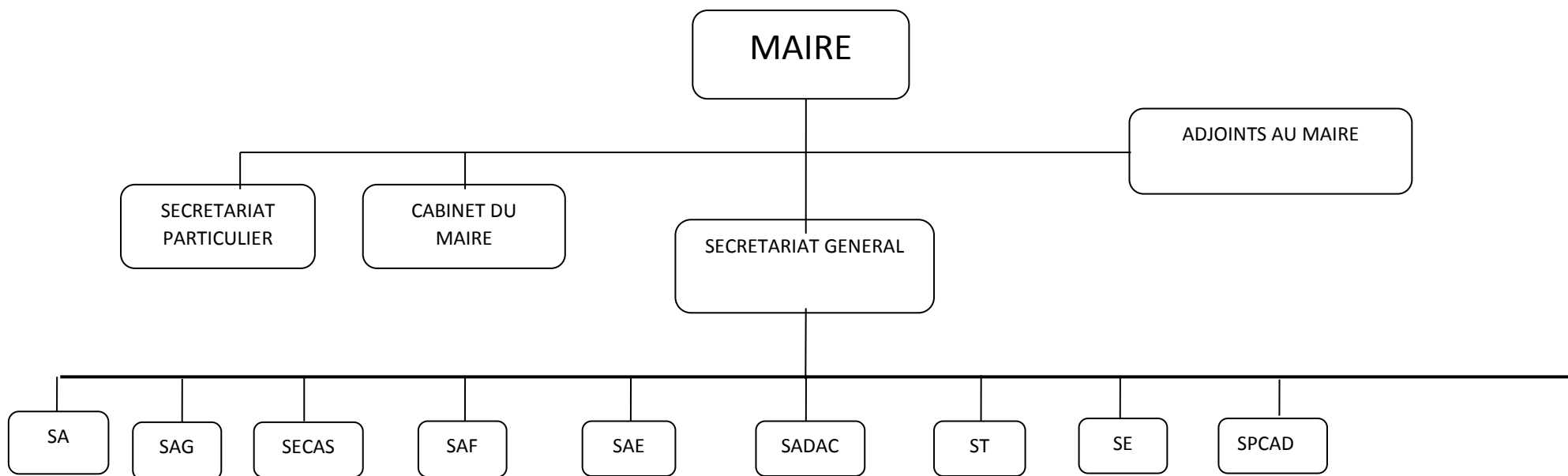
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Abdoulaye DIAGNE (2007)**, « investit sur le capital humain : Education et Santé »
2. **Adamou (2002)** confère mémoire Euphraxie SONOU (2007) « contribution au renforcement optimale des recettes propres de la ville de COTONOU
3. **Adjaho et Gogan (2004)**, Comprendre la réforme de la décentralisation territoriale en 30 questions
4. **Asghar et al (2011)** cité par **ELALAOUI JAWAD**
Chercheur en Economie, Cadre à la Trésorerie Générale du Royaume- Maroc
5. **Ashipala et Haimbodi (2003), Mansouri (2003), Fan et Fao (2003)** cité par **ELALAOUI JAWAD** Chercheur en Economie, Cadre à la Trésorerie Générale du Royaume- Maroc
6. **Bhargava, A., Jamison, D., Lau, L. and Murray, C. 2001.** « Modelling the Effects of »
7. **Bio Yakoubou, (Mairie de Banikoara)**, « rapport de séminaire sur l'amélioration des ressources pour le développement communal au Bénin»,
8. **Carlers (1987)** confère mémoire de TCHOGNINO H. Christel et YORO Rock Hermann « Analyse de la viabilité financière d'une collectivité locale :cas de la mairie de PORTO NOVO »
9. **Christophe Thiberge (2012)** comprendre toute la finance
10. **Chimobi (2009)** cité par **ELALAOUI JAWAD** Chercheur en Economie, Cadre à la Trésorerie Générale du Royaume- Maroc
11. **Coulim p. (1996)** confère mémoire de FANNOU K. Gerard Rolland A. et AVOUNGNASSOU Parfait « analyse et perspective du financement optimal du développement local au Bénin :cas de la commune de tori Bossito »
12. éditions Suédés, Paris [http:// www.diplomatie.jaw.fr/fr/IMG/PDF](http://www.diplomatie.jaw.fr/fr/IMG/PDF)
13. **economic growth** », *American Economic Review*, n°56: 69-75.
14. **François Paul YATTA (2008)** « La gouvernance financière local »
15. **Health on Economic Growth** », *Journal Economics*, 20(3) : 423-440
16. **ILBOUDO E.K , DENDELE et SACKO (1995)** colloque sur le financement du développement communal ;ENAM fondation HANS SEIDEIL Ouagadougou
17. **Jean-Christophe Deberre** « DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL », Article 2007/1 n° 221 | pages 45 à 54
18. **Jean TABOULA** « les collectivités locales et l'Europe » paris, édition PUF

19. **Kako NUBUKPO.** (2007) « Dépenses publiques et croissance des pays de l'union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) » De Boeck Supérieur
«Afrique contemporaine » 2007/2 n° 222 | pages 223 à 250 cité par **ELALAOUI JAWAD** Chercheur en Economie, Cadre à la Trésorerie Générale du Royaume-Maroc
20. la vie publique (2008)
21. **MERCOIRET M .R** (1994) : Appui aux producteurs ruraux ;Ministère de la coopération / kartala ; paris
22. **Raymond MUZELLE:** « **Finances Locales** » 3^eédition,DALLOZ
23. **PHILIP Loïc** (1985) : « **Finances Publiques** », 5e édition, Cujas
24. **Problèmes et contraintes** » PDM Cotonou (Bénin) 10 pages

ANNEXE

Organigramme de la mairie d'adjarra



Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : Cas de la commune d'Adjarra

Regression multiple simple

Dependent Variable: DTI
 Method: Least Squares
 Date: 12/11/19 Time: 22:18
 Sample: 2003 2018
 Included observations: 16

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RF	-1.781277	1.068169	-1.667599	0.1193
RE	1.094306	0.269224	4.064674	0.0013
C	1.02E+08	37051851	2.746667	0.0166
R-squared	0.722585	Mean dependent var	1.73E+08	
Adjusted R-squared	0.679906	S.D. dependent var	1.06E+08	
S.E. of regression	60242021	Akaike info criterion	38.83300	
Sum squared resid	4.72E+16	Schwarz criterion	38.97786	
Log likelihood	-307.6640	Hannan-Quinn criter.	38.84042	
F-statistic	16.93060	Durbin-Watson stat	2.499131	
Prob(F-statistic)	0.000240			

Test d'autocorrélation

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

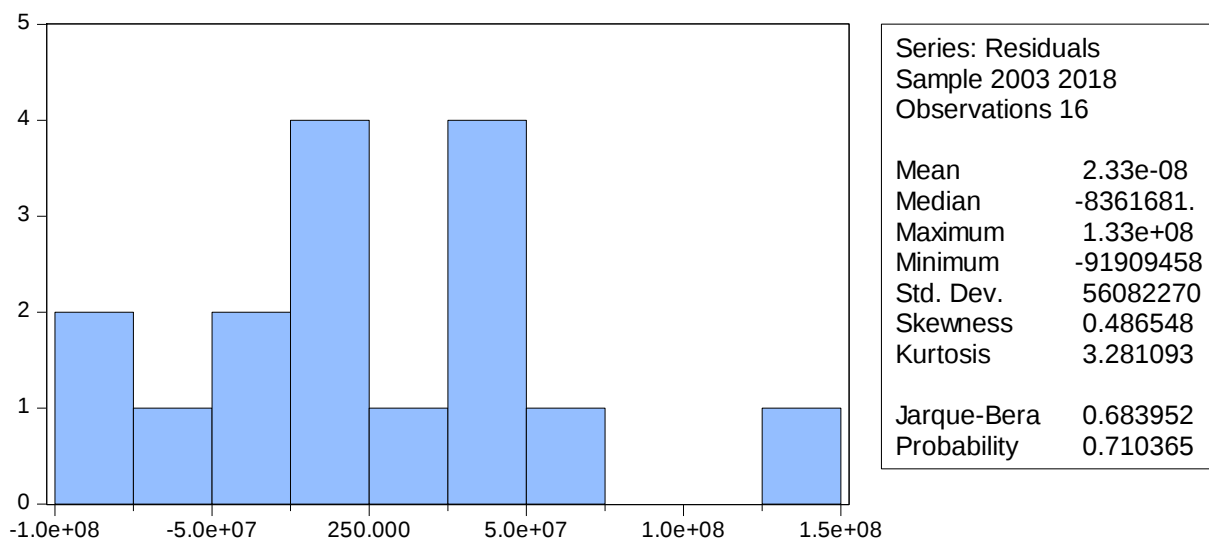
F-statistic	2.531169	Prob. F(2,11)	0.1247
Obs*R-squared	5.042691	Prob. Chi-Square(2)	0.0804

Test d'hétéroscédasticité

Heteroskedasticity Test: White

F-statistic	0.957774	Prob. F(5,10)	0.4865
Obs*R-squared	5.181052	Prob. Chi-Square(5)	0.3942
Scaled explained SS	3.901015	Prob. Chi-Square(5)	0.5638

Test de normalité des erreurs de Jarque Bera (1984)



Test d'omission des variables de test de Ramsey

Ramsey RESET Test

Equation: UNTITLED

Specification: DTI RF RE C

Omitted Variables: Squares of fitted values

	Value	df	Probability
t-statistic	0.271659	12	0.7905
F-statistic	0.073798	(1, 12)	0.7905
Likelihood ratio	0.098097	1	0.7541

F-test summary:

	Sum of Sq.	df	Mean Squares
Test SSR	2.88E+14	1	2.88E+14
Restricted SSR	4.72E+16	13	3.63E+15
Unrestricted SSR	4.69E+16	12	3.91E+15

LR test summary:

	Value	df
Restricted LogL	-307.6640	13
Unrestricted LogL	-307.6149	12

TABLES DES MATIERES

AVERTISSEMENT	i
DEDICACE 1.....	ii
DEDICACE 2.....	iii
REMERCIEMENTS	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES GRAPHIQUES	vii
RESUME.....	viii
ABSTRACT	ix
SOMMAIRE	viii
INTRODUCTION	Erreur ! Signet non défini. 1
Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	2
Section 1 : Cadre théorique de l'étude	2
Paragraphe 1 : Présentation du cadre de l'étude et activité de stage.....	3
A- Présentation de la commune d'Adjarra.....	3
1- Situation géographique	3
2- Organisation administrative.....	4
B- Mission, organisation de la commune d'adjarra et activité de stage	4
1- Mission	4
2- Organisation.....	5
3- Les services communaux.....	5
C- Observations sur les finances de la commune	7
1- Les activités liées à l'élaboration du budget de la commune d'ADJARRA	7
2- La collecte des informations par le comité technique de la mairie.....	8
D- Les prévisions des recettes et des dépenses de la commune d'Adjarra	9

Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : Cas de la commune d'Adjarra

E-	Les activités liées à l'adoption du budget communal	9
1-	Vote du budget communal.....	9
2-	Approbation du budget communal	10
3-	La publication du budget communal	11
F-	L'exécution du budget communal	11
1-	Procédure d'exécution des recettes de la commune d'ADJARRA	11
2-	Recouvrement des recettes fiscales	11
	Paragraphe 2 : Problématique et formulation des objectifs et hypothèses.....	12
A-	Problématique	12
B-	Objectif	15
C-	Hypothèse	15
	Section 2 : Revue de littérature et méthodologie de l'étude.....	15
	Paragraphe 1 : Revue de littérature	15
A-	Clarification conceptuelle	16
1-	Structure.....	16
2-	Finance locale	16
3-	La décentralisation.....	16
4-	Collectivité décentralisée.....	17
5-	Le développement local.....	17
B-	Revue théorique	18
1-	La décentralisation et le développement	18
2-	Les sources de financement	19
3-	Dépense d'investissement et croissance économique	20
4-	Ressources propres	20
C-	Revue empirique	21
1-	Dépenses publiques et la croissance économique	21
2-	Ressources propres	22

Analyse de la structure des finances locales dans les collectivités décentralisées : Cas de la commune d'Adjarra

Paragraphe 2 : Méthodologie de Recherche	23
A- Travaux de recherche documentaire	23
B- Méthodes de collecte des données	24
C- Méthodes de traitement des données	24
D- Méthodes d'analyse des données	24
E- Tests de validité sur les variables.....	27
Chapitre 2 : Cadre empirique de l'étude	28
Section 1 : Présentation et analyse des résultats	28
Paragraphe 1 : Evolution des variables dans le temps	28
Paragraphe 2 : Etude de la normalité des variables DTI et DSSE	29
Section 2 : Estimation du modèle, validité du modèle et suggestions	31
Paragraphe 1 : Estimation du modèle et recommandation.....	31
A- Estimation du modèle	31
B- Tests de validité du modèle.....	32
Paragraphe 2 : Limites et Recommandations	34
A- Limites de l'étude	35
B- Recommandations	35
CONCLUSION	Erreur ! Signet non défini.
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE	40
TABLES DES MATIERES	43